



Comment récupérer l'argent de mon ravalement

Par **manu**, le **18/03/2010** à **09:37**

Bonjour, j'ai vendu mon appartement il y a 3 ans en région parisienne avec le ravalement de façade voté d'un montant de 9000 euros. Mais ce jour il n'y a aucun ravalement effectué sur l'appartement. Ma question est : puis-je récupérer les 9000 euros sachant que le ravalement n'a toujours pas été fait ? Merci.

Par **fif64**, le **18/03/2010** à **17:26**

Si je comprends bien, l'appel de charges a été effectué, puis vous avez vendu ? Dans ce cas, c'est à votre acquéreur que les sous vont être rendus, c'est la loi, sauf à ce que le contraire ait été prévu dans l'acte authentique.

Par **manu**, le **19/03/2010** à **08:48**

merci pour votre réponse. Lors de la vente de mon appartement j'ai fait un chèque de 9000 euros à l'acquéreur, mais 3 ans après il n'y a toujours pas de ravalement. Logiquement l'argent me revient-il ?